

concerne les institutions financières, il convient de souligner que dans le secteur des banques à charte, nous avons décidé de compter davantage sur les initiatives et les investissements étrangers. Avant la récente modification de la Loi sur les banques, les banques étrangères n'étaient pas autorisées à participer à des activités bancaires au Canada, même si elles pouvaient fournir des prêts commerciaux et d'autres services financiers, ce qu'elles faisaient d'ailleurs activement. La nouvelle législation sur les banques adoptée par le Parlement en 1980 a considérablement ouvert ce secteur aux investissements internationaux. Les banques étrangères peuvent maintenant établir des filiales au Canada en tant que banques d'affaires à succursale unique. Il faut toutefois obtenir l'approbation du ministre pour établir d'autres succursales de dépôt, mais il est possible d'ouvrir des bureaux de représentation à volonté. (Au moins la moitié des administrateurs d'une filiale doivent être des citoyens canadiens, et le montant global de l'actif des filiales de banques étrangères est limité à 8 p. 100 du montant global de l'actif national de toutes les banques au Canada. Les banques étrangères ont généralement les mêmes pouvoirs que les banques détenues par des intérêts canadiens.) Depuis l'adoption de cette législation, 57 nouvelles banques étrangères ayant un actif de quelque 18 milliards de dollars ont reçu leur charte.

Les restrictions en vigueur dans le secteur des communications sont fondées sur l'existence d'un contenu culturel canadien indépendant et distinctif. Depuis 1971, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (C.R.T.C.) délivre des licences de radiodiffusion uniquement aux sociétés qui appartiennent dans une proportion de 80 p. 100 à des intérêts canadiens. Le C.R.T.C. exige également que les radiodiffuseurs consacrent des pourcentages précis de leur programmation à des émissions canadiennes. Les annonceurs canadiens peuvent uniquement déduire leurs frais publicitaires nationaux aux fins d'impôt lorsqu'ils utilisent des médias canadiens pour atteindre des marchés canadiens. Des programmes ont été mis sur pied afin d'encourager l'industrie canadienne du cinéma et de l'édition, de sorte que les Canadiens aient accès, outre au vaste choix de produits culturels étrangers qui leur est offert, à ceux d'intellectuels et d'artistes canadiens.

J'ai mentionné que chaque situation spéciale impose des contraintes sectorielles ou législatives différentes selon les pays. La situation spéciale du Canada en matière de communications découle de sa position géographique et de la mosaïque linguistique que composent ses 24 millions d'habitants disséminés le long d'une frontière de plus de 3 000 milles avec un pays voisin qui utilise l'anglais — l'une de nos deux langues officielles. Nous avons énormément de difficulté à maintenir une culture distincte, à forger notre propre littérature ou à appuyer nos artistes. Il est évident que l'Australie ne connaît pas ce problème de façon aussi aiguë, du simple fait de la distance.

L'industrie pétrolière et gazière constitue le troisième secteur clé, qui est aussi le plus controversé. Le principal objectif du Programme énergétique national (PEN) est de garantir aux Canadiens la sécurité de leur approvisionnement en énergie. Sa réalisation exige qu'une plus grande part de cette industrie soit contrôlée par des intérêts